

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

2 Mars 1873.

Chronique générale.

On parle de nouveau d'une division de l'Assemblée en 400 voix d'un côté pour le projet de la commission des Trente et en 300 voix qui le repousseront ou s'abstiendront.

On suppose maintenant que la discussion pourrait se prolonger jusqu'à mardi.

On a distribué trois nouveaux amendements au projet constitutionnel que discute actuellement l'Assemblée. Voici ces projets :

Amendement Brunet :

« Mettre avant l'article 1^{er} du projet le nouvel article 4^{er} dont le texte suit :

» Art. 4^{er}. Le chef du pouvoir exécutif prendra devant Dieu et à la tribune l'engagement de respecter les droits, les pouvoirs et les décrets de l'Assemblée souveraine et constituante de France. »

Autre amendement :

« Remplacer l'art. 4 du projet par l'article suivant :

» Art. 4. L'Assemblée, entrant fermement dans l'exercice de sa souveraineté, nommera immédiatement une commission de trente membres, qui établira d'urgence le programme des grandes lois organiques que l'Assemblée devra décréter pour assurer la stabilité constitutionnelle du pays. »

Amendement Raoul Duval, Johnston et Chaudordy :

« Art. 1^{er}. L'article premier de la loi du 31 août est modifié ainsi qu'il suit :

» Le Président de la République commu-

nique avec l'Assemblée par des messages qui sont lus à la tribune par un ministre.

» Supprimer les paragraphes 2 et 3 du projet de la commission.

» Art. 3. Les interpellations ne peuvent être adressées qu'aux ministres et non au Président de la République.

» Supprimer les paragraphes 2, 3 et 4 du projet de la commission. »

M. de Choiseul vient aussi de déposer à l'instant l'amendement suivant, ajouté à l'article 4 du projet :

« M. Thiers, Président de la République, continuera d'exercer les pouvoirs qui lui sont déferés par le décret du 17 février 1871, pendant trois années à dater du 1^{er} mars 1873.

» L'Assemblée nationale ne se séparera pas avant d'avoir statué 1^o sur l'organisation et la transmission du pouvoir législatif ; 2^o comme au projet. »

La commission du budget devait entendre la communication d'un projet de gouvernement relatif à l'indemnité de guerre à payer à la ville de Paris et aux départements.

Par suite de la discussion du projet de la commission des Trente, le dépôt du projet a été ajourné.

Voici décidément sur quelles bases le gouvernement voudrait voir s'accomplir la réforme électorale contre laquelle la gauche s'insurgerait :

1. Obligation du domicile de deux ans, mais faculté pour l'électeur nouvellement résidant de voter dans la circonscription qu'il aura quittée et sur la liste de laquelle il figurera ;

2. Droit électoral maintenu pour tous les citoyens âgés de vingt et un ans ;

3. Suppression du scrutin de liste ;

4. Répartition d'un député par 75,000

âmes. Chaque circonscription sera déterminée par le conseil général ;

5. Nécessité du quart des inscrits et de la majorité absolue des suffrages pour l'élection au premier tour de scrutin ;

6. Durée du mandat législatif, 6 ans ;

7. Renouvellement triennal et par tiers.

M. d'Arnim a eu avant-hier une très-longue conférence avec M. le Président de la République à Versailles.

On a remarqué que pendant cette audience M. Thiers avait donné des ordres formels pour n'être dérangé sous aucun prétexte.

Après l'audience, l'ambassadeur allemand est immédiatement revenu à Paris, et un courrier de cabinet est parti le même soir pour Berlin.

On signale de Lyon, de Bordeaux, de Toulouse, de Marseille et de Montpellier la reconstitution des comités d'action, qui se seraient subitement réorganisés sur des ordres pressants envoyés de Paris il y a quelques jours.

Tout ce que ces centres populaires comptent de radicaux et de déclassés s'est immédiatement mis aux ordres des agents envoyés par le comité central qui possèdent, paraît-il, l'autorité nécessaire pour se faire obéir.

M^{sr} Dupanloup, qui était depuis une quinzaine de jours à Montpellier, condamné par les médecins à un repos momentané, est parti pour Hyères, dont le climat rétablira, on l'espère, sa santé ébranlée.

Une dépêche annonce que M^{sr} Chalandon, archevêque d'Aix, est mort.

Le *Courrier des Alpes* nous donne des nouvelles de la maladie de M^{sr} le cardinal Billiet :

« La journée d'hier a inspiré de vives inquiétudes. La dernière nuit a été meilleure qu'on n'osait l'espérer. Le vénérable malade, quoique toujours très-faible, peut prendre un peu de nourriture et parle de son état avec une grande lucidité d'esprit. »

Un service funèbre a été célébré à l'église Saint-Denis, de Montpellier, en mémoire de Napoléon III.

La cérémonie a été troublée par quelques sifflets, mais l'ordre n'a pas été sérieusement compromis.

M. Leroy-Dubourg, héros du drame de la rue des Ecoles, tombé malade à Sainte-Pélagie dernièrement, est aujourd'hui dans un triste état.

On doit le transporter dans une maison de santé.

Le *Moniteur de la Meurthe* annonce que M. Marchal, maire de la commune de Nonhigny, est révoqué par décret présidentiel.

M. Marchal avait favorisé dans sa commune l'établissement d'un cabaret clandestin.

Il fréquentait lui-même cet établissement et avait défendu au garde-champêtre de dresser procès-verbal contre le délinquant.

Le *Bien public* fait à propos de M. Rochefort la communication suivante :

Un journal du matin semble annoncer le départ de M. Henri Rochefort comme chose décidée par le gouvernement. La position du condamné, qui devra subir le sort commun, ne peut rester indéfiniment sans solution. Sa situation, qui n'était provisoire que par suite de son état de santé, sera de nouveau examinée, constatée, et si le rapport de la commission médicale établit qu'il peut supporter le voyage, rien ne pourra plus re-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

— Je ne la verrai ni ne lui parlerai. Elle restera dans sa chambre au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'elle ait satisfait son père. Que diable ! un chef de famille doit savoir où va l'or de sa maison. Elles possédait les seules roupies qui fussent en France, peut-être, puis des génovines, des ducats de Hollande.

— Monsieur, Eugénie est notre unique enfant ; et quand même elle les aurait jetées à l'eau...

— A l'eau ! cria le bonhomme, à l'eau ! Vous êtes folle, madame Grandet. Ce que j'ai dit est dit, vous le savez. Si vous voulez avoir la paix au logis, confessez votre fille. Tirez-lui les vers du nez ; les femmes s'en-

tendent mieux entre elles à ça que nous autres. Quoiqu'elle ait pu faire, je ne la mangerai point. A-t-elle peur de moi ? Quand elle aurait doré son cousin de la tête aux pieds, il est en pleine mer, hein ? nous ne pouvons pas courir après...

— Eh bien ! monsieur...

Excitée par la crise nerveuse où elle se trouvait, ou par le malheur de sa fille, qui développait sa tendresse et son intelligence, la perspicacité de M^{me} Grandet lui fit apercevoir un mouvement terrible dans la loupe de son mari au moment où elle répondait ; elle changea d'idée sans changer de ton.

— Eh bien ! monsieur, ai-je plus d'empire sur elle que vous n'en avez ? Elle ne m'a rien dit. Elle tient de vous.

— Tudieu ! comme vous avez la langue pendue ce matin ! Ta, ta, ta, ta, vous me narguez, je crois. Vous vous entendez peut-être avec elle.

Il regarda sa femme fixement.

— En vérité, monsieur Grandet, si vous voulez me tuer, vous n'avez qu'à continuer ainsi. Je vous le dis, monsieur, et dût-il

m'en coûter la vie, je vous le répéterais encore, vous avez tort envers votre fille ; elle est plus raisonnable que vous ne l'êtes. Cet argent lui appartenait, elle n'a pu qu'en faire un bel usage, et Dieu seul a le droit de connaître nos bonnes œuvres. Monsieur, je vous en supplie, rendez vos bonnes grâces à Eugénie ! Vous amoindrirez ainsi l'effet du coup que m'a porté votre colère, et vous me sauverez peut-être la vie. Ma fille, monsieur, rendez-moi ma fille !

— Je fiche le camp ! dit-il. Ma maison n'est pas tenable, la mère et la fille raisonnent et parlent comme si... Brooouh ! Pouah !

— Vous m'avez donné de cruelles étrennes, Eugénie ! cria-t-il. Oui, oui, pleurez ! Ce que vous faites vous causera des remords, entendez-vous ? A quoi donc vous sert votre religion, si vous donnez l'or de votre père en cachette à un fainéant qui vous dévorera votre cœur quand vous n'aurez plus que ça à lui prêter ? Vous verrez ce que vaut votre Charles, avec ses bottes de maroquin et son air de n'y pas toucher. Il n'a ni cœur

ni âme, puisqu'il ose emporter le trésor d'une pauvre fille, sans l'agrément des parents.

Quand la porte de la rue fut fermée, Eugénie sortit de sa chambre et vint près de sa mère.

— Vous avez eu bien du courage pour votre fille ! lui dit-elle.

— Vois-tu, mon enfant, où nous mènent les choses illicites ? tu m'as fait faire un mensonge.

— Oh ! je demanderai à Dieu de m'en punir seule.

— C'est-y vrai, dit Nanon effarée en arrivant, que voilà mademoiselle au pain et à l'eau pour le reste des jours !

— Qu'est-ce que cela fait, Nanon, dit tranquillement Eugénie.

— Ah ! pu souvent que je mangerai de la frippe, quand la fille de la maison mange du pain sec ! Non, non.

— Pas un mot de tout ça, Nanon, dit Eugénie.

— J'aurai la goule morte, mais vous verrez.

tarder le départ de M. Rochefort pour la Nouvelle-Calédonie.

D'après le relevé des patentes qui vient d'être fait au ministère des finances, il n'existe pas en France moins de 382,206 restaurateurs, cafetiers, cabaretiers, marchands de vin, liquoristes et autres débits où les amateurs peuvent se livrer à la passion de la boisson.

La population totale de la France étant d'environ 36 millions d'âmes, cela fait un cabaret pour 94 consommateurs.

Le conseil municipal de Paris a repoussé un legs de 35,000 fr., fait par un Allemand pour les pauvres allemands de Paris et pour la création d'un hôpital allemand.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Les nouvelles d'Espagne sont toujours incomplètes ou contradictoires. Le ministère a, comme on le sait, subi quelques modifications. Ce changement, qui paraît avoir calmé la population de Madrid, aura-t-il le même effet sur les provinces ? Il est difficile de rien affirmer.

Quoi qu'il en soit, les Espagnols ne semblent pas avoir une excessive confiance dans le nouvel état de choses. La maréchale Serrano, quittant l'Espagne, est arrivée à Bayonne. Un grand nombre de familles cherchent un refuge vers le Portugal, dans la crainte que la guerre civile, encore localisée, ne s'étende sur tout le pays.

L'ex-reine d'Espagne, duchesse d'Aoste, se trouve aujourd'hui dans un tel état de santé, que son retour en Italie est forcément ajourné. Elle restera à Lisbonne jusqu'à son entier rétablissement.

L'ex-roi, duc d'Aoste, doit partir directement pour Turin dans quelques jours, sans s'arrêter en France.

Le roi d'Italie doit également quitter Rome pour aller attendre son fils à Turin.

Les correspondants d'Espagne ont envoyé le document suivant de l'Infant Don Alphonse :

PROCLAMATION

DE L'INFANT DON ALPHONSE.

Soldats !

Ceux qui ont porté l'uniforme de l'armée d'Espagne ont toujours professé de nobles idées. Les héros de Lépante, de Pavie et de Bailen, ont toujours combattu pour Dieu et pour le Roi.

Voilà pourquoi je m'adresse à vous au nom de votre vrai Roi, qui doit porter la couronne de Saint-Ferdinand parce qu'il est le droit, que son droit est basé sur la justice.

Grandet dina seul, pour la première fois depuis vingt-quatre ans.

— Vous voilà donc veuf, monsieur ? lui dit Nanon. C'est bien désagréable d'être veuf avec deux femmes dans sa maison.

— Je ne te parles pas, à toi. Tiens ta marmoulette, ou je te chasse. Qu'est-ce que tu as dans ta casserole, que j'entends bouilloter sur le fourneau ?

— C'est des graisses que je fonds...

— Il viendra du monde ce soir, allume le feu.

En effet, les Cruchot, M^{me} des Grassins et son fils arrivèrent à huit heures, et s'étonnèrent de ne voir ni M^{me} Grandet ni sa fille.

— Ma femme est un peu indisposée ; Eugénie est auprès d'elle, répondit le vieux vigneron, dont la figure ne trahit aucune émotion.

Au bout d'une heure employée en conversations insignifiantes, M^{me} des Grassins, qui était montée faire sa visite à M^{me} Grandet, descendit, et chacun lui demanda :

— Comment va M^{me} Grandet ?

— Mais, pas bien du tout, du tout, dit-

Officiers et soldats de l'armée d'Espagne, vous croyez défendre l'ordre en semant des ruines autour de vous. Rentrez donc en vous-mêmes.

Obéissez au Roi ; votre honneur, votre existence, votre nom, vous l'ordonnent.

La légitimité n'est pas le fait d'une certaine d'hommes réunis en Assemblée dans un jour de tumulte et d'orage. La légitimité émane de la Providence et est consacrée par l'histoire.

Du jour où l'émeute a brisé le pouvoir, l'armée a été en péril... et aujourd'hui ne la voyez-vous pas se dissoudre loin de l'égide des rois ?

Venez avec mes volontaires à mon quartier général... Ils sont Espagnols, eux aussi. S. M. le roi Charles VII vous récompensera dignement, soyez-en certains. En son nom, j'offre un grade supérieur à tous les officiers de l'armée. Après la guerre, ceux qui en manifesteront le désir seront renvoyés dans leurs foyers.

Soldats, officiers, plus d'esclavage ! Vous ne pouvez suivre d'autre drapeau que celui de la Patrie et du Roi !

Dans la révolution vous vous tuez ; dans les rangs de l'armée royale, vous sauvez votre honneur et la société. Vos mères, vos épouses font partie de cette société, ne l'oubliez pas.

Fait au quartier général.

LE PRINCE DON ALPHONSE DE BOURBON
ET D'AUTRICHE.

BELGIQUE.

L'émigration des ouvriers de la Belgique, et principalement du bassin houiller de Charleroi, qui, pendant l'été, viennent chercher du travail à l'étranger, se produit cette année dans des proportions formidables ; le nombre des ouvriers embauchés ne s'élève pas à moins de 25,000.

Ce chiffre, qui n'avait jamais été atteint jusqu'ici, éveille de graves inquiétudes en Belgique. Elle fait redouter que la production des charbonnages belges ne souffre de l'absence d'un aussi grand nombre de bras, car on pense que cette émigration deviendra, en grande partie, définitive. L'Echo de la frontière espère que ces ouvriers resteront en France et qu'ils continueront à accroître l'extraction de nos bassins houillers.

ANGLETERRE.

On écrit de Londres, le 26 février :

Un télégramme adressé au Times et décrivant la situation actuelle des comtés des Galles du sud, dit que l'abattement est général et que personne n'a un seul rayon d'espoir.

Les nouvelles propositions resteront probablement sans résultat.

On craint que la grève ne gagne les bassins des Galles du Nord.

Les ouvriers quittent le pays en très-grand nombre.

Les marchands de Merthyr et des autres localités qui avaient fait crédit aux ouvriers au début de la grève, sont aujourd'hui au

elle. L'état de sa santé me paraît vraiment inquiétant. A son âge, il faut prendre les plus grandes précautions, papa Grandet.

— Nous verrons cela, répondit le vigneron d'un air distrait.

Chacun lui souhaita le bon soir. Quand les Cruchot furent dans la rue, M^{me} des Grassins leur dit :

— Il y a quelque chose de nouveau chez les Grandet. La mère est très-mal, sans seulement qu'elle s'en doute. La fille a les yeux rouges comme quelqu'un qui a pleuré longtemps. Voudraient-ils la marier contre son gré ?

Lorsque le vigneron fut couché, Nanon vint en chaussons, à pas muets, chez Eugénie, et lui découvrit un pâté fait à la casserole.

— Tenez, mademoiselle, dit la bonne fille, Cornouiller m'a donné un lièvre. Vous mangez si peu, que ce pâté vous durera bien huit jours ; et, par la gelée, il ne risquera point de se gâter. Au moins, vous ne demeurerez pas au pain sec. C'est que ça n'est point sain du tout !

désespoir, parce qu'ils ont la certitude de ne pas rentrer dans leurs fonds.

Il faut ajouter à cela que la population ouvrière du pays, ne faisant plus aucune dépense, le commerce local se trouve à peu près anéanti par la continuation de la grève.

Durant l'année 1872, l'Angleterre a exporté dans ses colonies et dans ses dépendances à l'étranger pour une somme de 60 millions 1/2 de livres sterling, c'est-à-dire 9,250,000 livres d'augmentation sur l'année 1871. Les exportations de l'Angleterre ont augmenté pour tous les pays, excepté pour la France pour laquelle il y a eu près d'un million de livres sterling d'exportation de moins pendant l'année 1874. Cette diminution est généralement attribuée à l'immense exportation de munitions, armes, grains, approvisionnements de toute espèce que l'Angleterre avait faite en France pendant la guerre.

Assemblée Nationale.

Séance du 28 février.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

M. Gambetta. — Je demande la parole. Quoique nous n'ayons pas encore eu l'honneur de voir monter à cette tribune celui qui devait défendre le rapport, je viens combattre son projet. La loyauté me commande de parler avec toute franchise, comme l'ont fait les orateurs qui ont parlé hier.

Il s'agit de savoir si vous n'allez pas faire juste le contraire de ce que réclame le pays et lui imposer cela même qu'il repousse le plus. L'œuvre à laquelle on nous convie est, à mon avis, à la fois puérile et périlleuse, ne craignez-vous pas que le but que vous poursuivez ne soit pas atteint et que vous n'ayez constitué que de nouvelles formes.

L'orateur blâme la forme du cérémonial indiqué par le rapport.

Je sais, ajoute-t-il, quel danger il y a de porter devant vous les aspirations du parti républicain ; mais comme aujourd'hui il s'agit de défendre les intérêts de chaque parti dans cette Assemblée, je compte aller jusqu'au fond des choses.

Personne n'est content de ce contrat et de cette transaction, vous ne pouvez le nier. Ici seulement on paraît se faire des illusions. C'est que chacun, dans cette œuvre obscure et confuse, espère trouver des voies détournées pour arriver à son but ; mais tout cela est malsain (Bravos à gauche) ; le pays ne veut pas de cet état incorrect, irrégulier, et il aspire après une solution qui lui donnera le repos. (Applaudissements.)

Nous ne pouvons que l'approuver et souhaiter avec lui la fin la plus rapide à cette crise qui nuit considérablement au bien de la nation. (Interruptions à droite.)

L'orateur proteste de son désir d'éviter toute collision et demande qu'on ne l'interrompe pas.

Ce n'est pas nous, dit-il en poursuivant, qui avons créé la situation actuelle ; nous avons voté contre le préambule de la Constitution Rivet parce

qu'il contenait l'affirmation du pouvoir constituant.

Qu'est-il donc survenu de nouveau depuis lors ? Un seul fait important : cette déclaration du Message qu'il fallait organiser la République. Et l'opinion publique a donné ardemment son adhésion à la politique présidentielle. (Bruit.) Vous avez nommé une commission dont nous discutons aujourd'hui l'œuvre.

Le pays ne demande pas s'il y aura une ou deux Chambres ; il veut de la franchise. Il lui faut la vérité tout entière, car il s'agit pour lui de savoir si l'on constituera véritablement la République ou la monarchie.

L'orateur examine les diverses phases des travaux de la commission, et poursuit en déclarant qu'il a été très-étonné de voir qu'un jour ceux-là mêmes qui s'étaient montrés les plus hostiles à l'entrée dans la terre promise, s'en sont déclarés les découvreurs. (Rires et interruptions sur plusieurs bancs.)

Il combat ensuite la création d'une deuxième Chambre. Pourquoi faire ? dit-il, pour être une Chambre de résistance. On l'a dit ; il est vrai que la citation me paraît tant soit peu incomplète. Résistance à quoi ? à une Assemblée souveraine comme la vôtre ? Mais le dépôt que vous avez reçu du pays est indivisible. Ce ne serait là qu'une cause de conflit, une cible et un but aux passions populaires. N'oublions pas qu'il n'y a aujourd'hui ni privilèges, ni situations particulières. Il n'y a que des citoyens égaux ; dès lors, que ferait cette institution ? Ce serait comme un autre Sénat du premier Empire. Je ne parle pas du second ; on l'avait oublié dans la tourmente du 4 septembre.

M. Haentjens. — On n'a pas oublié M. Bonjean.

M. Abbattu. — Vos électeurs l'ont tué.

M. Gambetta. — C'était là un homme d'indépendance, une perle, la seule qui y brillât, et je lui ai rendu hommage. Je regrette qu'on l'ait oublié. On a la mémoire courte dans le parti bonapartiste.

M. Galloni d'Istria. — Nous n'avons pas oublié le 4 septembre, ni les crimes de la Commune qui en sont les conséquences.

M. Abbattu. — Nous n'avons pas oublié votre dictature d'incapacité.

M. le président. — Je vous engage à ne pas interrompre. Cela ne produit pas toujours de bons résultats.

M. Gambetta. — Ce que vous faites en voulant mutiler le suffrage universel, c'est de prendre vos précautions contre la République, et livrer le suffrage universel, c'est livrer la République. Cela s'appelle courir au-devant des catastrophes. Messieurs de la droite, qui représentez la monarchie légitime ou constitutionnelle..... (Vives protestations à droite.)

M. de Dampierre. — Les deux n'en font qu'une.

M. Gambetta. — Je vous le souhaite ; mais vos divisions nous prouvent chaque jour que notre parti gagne en grandeur et en dignité. Nous sommes, dites-vous, la minorité, nous resterons minorité jusqu'à ce que le pays nous fasse majorité, et le pays le fera quand on n'emploiera que les moyens légaux. La preuve, c'est que chaque député nouveau est républicain. Pourquoi ? Parce qu'on sait que nos principes reposent sur la dissolution. Que

— Pauvre Nanon ! dit Eugénie en lui serrant la main.

— Je l'ai fait ben bon, ben délicat, et il ne s'en est point aperçu. J'ai pris le lard, le laurier, tout sur mes six francs ; j'en suis ben la maîtresse.

Puis la servante se sauva, croyant entendre Grandet.

Pendant quelques mois, le vigneron vint voir constamment sa femme, à des heures différentes dans la journée, sans prononcer le nom de sa fille, sans la voir, ni faire à elle la moindre allusion.

M^{me} Grandet ne quitta point sa chambre, et, de jour en jour, son état empira.

Rien ne fit plier le vieux tonnelier. Il restait inébranlable, froid et âpre comme une pile de granit.

Il continua d'aller et venir selon ses habitudes. Seulement il ne bégaya plus, causa moins, et se montra, dans les affaires, plus dur qu'il ne l'avait jamais été.

Souvent il lui échappait quelque erreur dans ses chiffres.

— Il s'est passé quelque chose chez les

Grandet, disaient les Cruchotins et les Grassinistes.

— Qu'est-il donc arrivé dans la maison Grandet ? fut une question convenue que l'on s'adressait généralement dans toutes les soirées à Saumur.

Eugénie allait aux offices sous la conduite de Nanon.

Au sortir de l'église, si M^{me} des Grassins lui adressait quelques paroles, elle y répondait d'une manière évasive et sans satisfaire sa curiosité.

Néanmoins, il fut impossible, au bout de deux mois, de cacher, soit aux trois Cruchot, soit à M^{me} des Grassins, le secret de la réclusion d'Eugénie.

Il y eut un moment où les prétextes manquèrent pour justifier sa perpétuelle absence.

(La suite au prochain numéro.)

s'est-il donc passé que nous puissions fouler aux pieds cette volonté populaire et constituer malgré son opposition. Je suis incapable de pénétrer vos subtilités. Je ne connais que la notion du droit, et le droit vous défend de faire cela. Mon parti ne demande pas comment se feront les élections prochaines; il ne veut savoir qu'une chose: quand se feront ces élections. Nous avons déjà posé la question; vous nous avez donné tort; mais le pays continue à demander la dissolution à grands cris.

Voix à droite. — Ce n'est pas vrai.

M. Gambetta. — C'est l'énonciation d'un fait. Si j'ai tort, vous me confondez. *L'Officiel* nous donne chaque jour le chiffre des pétitions.

M. Target. — Au 15 février, il y avait quatre-vingt-cinq mille signatures.

M. Gambetta. — Le 15 février, il y en avait dans les rapports de M. Ordinaire cent cinquante mille; il y en a en moyenne vingt mille par jour. Vous en avez plus de cinq cent mille dans vos cartons. Ce mouvement seul vous empêche d'organiser deux Chambres.

Mais revenons au projet. Quels en seront les bénéficiaires? Ce sont ceux-là même qui auraient dû en être les ennemis. Je ne comprends certes pas un régime en France qui se ferait sans les conservateurs, et nous n'en voulons à personne (nous qui cherchons à conserver), qu'on nous appelle les républicains de la veille, les républicains radicaux, les républicains entiers. (Longs rires à gauche.) Je comprends la différence de nos tempéraments (Nouveaux rires), mais je n'admets pas que l'on veuille mettre la République en dehors du suffrage universel, et alors nous nous trouvons blessés et nous disons: Si c'est là la République conservatrice, ce ne sera pas la République. Nous ne voulons rien que du suffrage universel, et nous protesterons toujours contre les atteintes qu'on voudrait lui porter.

L'orateur examine ce qu'a voulu créer le projet. Ne serait-ce pas, dit-il, la situation d'un pensionnaire à vie, d'une sorte de stathouder? Oh! certes, je ne parle pas pour le Président de la République, dont l'âme est trop noble pour être jamais ni dupe, ni complice. Mais je parle au nom du pays dont on n'a pas le droit d'engager la souveraineté.

Passant à la constitution de la deuxième Chambre, quel sera son rôle, dit M. Gambetta, sinon l'énerverment et l'anémie à perpétuité? Ce n'est pas bien de dire à une nation à qui l'on n'a pas laissé le droit de choisir ses représentants: nous l'avons nommé un géolier et des gardiens. (Longue protestation à droite.) Mon Dieu, messieurs, il faut tout dire. Il y aurait lâcheté à ne pas avouer que, sans abaisser ni les uns ni les autres la dignité de nos principes, nous pouvons nous rencontrer unanimes dans le vote.

M. de Gavardie. — Ne faites pas de comparaisons.

M. Gambetta. — Tant pis pour ceux qui n'aiment pas les comparaisons. Je dis que nous ne pouvons voter le projet sans compromettre les destinées du pays.

A l'extrême droite. — Très-bien!

M. Gambetta. — Soit que l'on veuille faire la République, soit que l'on veuille faire la monarchie, cet expédient est un coup de tête qui ne peut servir que des ambitions et ce serait fabriquer des armes oligarchiques contre la démocratie et faire se révolter tous nos principes que de l'accepter. Oh! non, jamais. (Longs bravos à gauche.)

M. le duc de Broglie se plaint qu'on l'ait appelé à la tribune, surtout après les déclarations de M. le garde des sceaux appuyant, au nom du gouvernement, le projet de la commission; il explique ensuite comment les négociations de ce projet ont été conduites. Il n'y a jamais eu, dit-il, hostilité déclarée entre le gouvernement et la commission. (Oh! oh! à gauche.)

Voix à droite, par deux fois. — Il fut un temps.

M. le duc de Broglie fait l'éloge de l'esprit de conciliation et de concorde qui a présidé aux délibérations de la commission et se retranche derrière le poids de la responsabilité (Oh! oh! à droite. — Très-bien! à gauche.) pour certaines hésitations qui ont prolongé le débat. Certes, ajoute l'orateur, nous n'avons fait que du provisoire et le provisoire a ses inconvénients; mais quel ne serait pas, je vous le demande, le péril immense d'un définitif dans les circonstances où nous nous trouvons? (Très bien! sur plusieurs bancs.) Alors que malgré le vote de la Chambre vous venez ici encore demander la dissolution, (Bruits divers) l'Assemblée ne peut laisser les destinées de la France aux aventures du suffrage universel sans avoir organisé un pouvoir quelconque capable de les protéger. (Interruptions et protestations.)

M. le duc de Broglie. — Quoi qu'il arrive, le pays

se ralliera toujours sinon à la république au moins à la chose publique (Rires prolongés.)

L'orateur fait une longue sortie contre la communion radicale, mais sa voix plus que faible ne permet de rien saisir.

Il n'y a, poursuit-il, ni équivoque ni subtilité dans notre projet; tout s'est passé au grand jour. Ce qu'on vient vous demander, c'est de déjouer les généreux efforts que nous avons fait pour réunir la grande majorité libérale et conservatrice de cette Assemblée; c'est de préparer de nouveaux dangers, c'est surtout de semer le trouble et l'anarchie au profit des mauvaises passions. (Quelques rares applaudissements aux centres.)

M. le général Du Temple. — On nous demande de faire une œuvre personnelle, momentanée, reposant sur le talent d'un homme, éminent sans doute (Bruit), mais qui n'est pas encore en dehors du droit commun quand il s'agit de lui confier nos destinées.

L'orateur rappelle les origines de la question; les termes du Message étaient fort inquiétants pour nous, et je n'ai pas compris qu'une Assemblée comme celle-ci pût s'astreindre et se lier.

Voix. — Lisez, lisez.

M. le général Du Temple. — Le gouvernement nous a dit qu'il avait fait de bonnes choses, nous pouvons revendiquer notre part, nous avons maintenu notre siège à Versailles (Bruit) comme voulait nous y forcer le gouvernement, c'est nous qui avons fait commencer la lutte contre la Commune quand le gouvernement voulait négocier. (Exclamations.)

M. le président. — Je crois que vous êtes en dehors de la question. Le projet actuel ne peut donner lieu à des attaques contre le gouvernement, si elles ne se rattachent pas au projet en discussion.

M. le général Du Temple. — Je suis dans la question.

M. le président. — Je m'en rapporte à tous ceux qui entendent.

M. le vicomte de Lorgeril. — On n'aime pas à entendre des vérités.

M. le général Du Temple. — M. le Président est venu demander qu'on augmente ses pouvoirs.

M. le Président de la République. — Je ne demandais rien.

Un membre. — Il n'y a que la louange du Président qui soit permise ici.

M. le général Du Temple continue sa critique des actes passés du gouvernement, au milieu d'un tumulte croissant; il parle successivement de l'expulsion du prince Napoléon, des modifications de l'instruction publique, des matières premières.

M. le président. — Vous n'avez pas encore dit un mot du projet de loi, vous ne faites que vous livrer à des attaques contre le gouvernement.

M. le vicomte de Lorgeril se lève et prononce avec animation quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. le général Du Temple. — (Assez, assez! — Parlez! parlez!)

M. Fouquet. — Ce spectacle est scandaleux. (On rit dans les tribunes.) Je demande que l'on fasse évacuer les tribunes.

M. le général Du Temple. — D'après moi, les tendances du gouvernement sont manifestes; il a nommé le sieur Hénon maire de Lyon (Exclamations et interruptions à gauche.) que M. Ducarre a cherché à attacher au pilori de la conscience publique. (Le bruit couvre complètement la voix de l'orateur.)

Une voix. — Allons, c'est assez comme ça.

M. le général Du Temple continue son discours.

M. le président. — Je regrette que le règlement ne me permette pas d'empêcher la continuation d'un discours qui se poursuit contre la volonté de l'Assemblée. Quand j'ai rappelé un orateur à la question, le règlement me laisse désarmé. (Exclamations. — Tumulte.)

M. le général Du Temple poursuit son discours, mais sa voix est toujours couverte par le bruit; il termine en disant qu'on veut augmenter les pouvoirs d'un homme qui, après avoir chassé ses rois légitimes, a depuis quarante ans trahi tous ses bienfaiteurs.

M. le président. — M. Du Temple vient de donner un rare exemple de l'abus qu'on peut faire de la liberté de la tribune et il a terminé par un outrage (Bruit) indigne à M. le Président de la République, outrage qui ne peut l'atteindre, mais que je dois réprimer, je rappelle M. Du Temple à l'ordre.

M. de Lorgeril va serrer la main du général Du Temple. (Hilarité et bravos ironiques à gauche.)

Alors il s'avance vers la gauche, le geste menaçant :

Je ne la donne pas à tout le monde, s'écrie-t-il. Toute la salle est debout. (Cris, trépignements, tumulte prolongé.)

M. Laboulaye. — Les étiquettes de gouvernement ne m'intéressent que médiocrement. J'ai défendu les droits de la démocratie à l'époque où M. Gambetta n'était encore qu'un enfant.

M. Barni. — Au plébiscite, par exemple.

M. Laboulaye. — Ce que j'ai soutenu au plébiscite, c'étaient les droits du pays; je les défendrai encore au besoin. Le suffrage universel est incompatible avec une seconde Chambre et une seconde Chambre est indispensable au libre fonctionnement d'une démocratie. Un gouvernement de 750 membres, c'est forcément le système de la convention, l'établissement du Comité de salut public, l'anarchie et finalement le césarisme. (Bravos isolés.) Qu'est-ce qu'un pouvoir législatif que rien ne limite? C'est l'arbitraire et le despotisme. Je ne crois pas à la souveraineté de l'Assemblée, je le dis en toute franchise; je ne crois qu'à la souveraineté de la nation. (Longue rumeur.)

L'orateur examine la constitution américaine et voudrait voir la France accepter cette constitution: notre patrie, dit-il, est très-pacifique; elle ne demande qu'un bon gouvernement. Ce gouvernement, vous ne pourrez l'avoir qu'avec de solides institutions, c'est pourquoi nous avons applaudi au projet de la commission qui ne nous laisse rien à craindre, car la République est fondée. (Longs bravos. La clôture! la clôture!)

M. Brisson réclame contre la clôture de la discussion générale. Si le projet, dit-il, est la confirmation de la politique du Message, s'il tend à la fondation définitive de la République, je proteste. Il y aurait là une équivoque et je demande qu'on l'éclaircisse, que la commission et le gouvernement s'expliquent clairement là-dessus.

M. le Président de la République. — Le gouvernement a l'intention de s'expliquer sinon dans la discussion générale, au moins sur les articles.

Voix nombreuses. — La clôture! la clôture!

M. de la Rochefoucauld. — On ne peut clore la discussion sans que le gouvernement se soit expliqué d'une façon catégorique. M. de Broglie dit que la question de gouvernement est réservée. MM. de Marcère et Laboulaye affirment que la République est fondée. (Aux voix!)

La clôture est repoussée à une immense majorité.

A la séance de samedi, la discussion générale a été mise aux voix et proclamée par 499 contre 200. La discussion des articles va commencer immédiatement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La maison de détention de Thouars vient d'être l'objet de restaurations importantes et va recevoir une nouvelle destination.

Des condamnés pour faits relatifs à la Commune, au nombre de 700 environ, disséminés jusqu'ici dans diverses maisons centrales ou prisons des départements, vont être centralisés sous peu de jours dans cet établissement, qui leur sera définitivement affecté.

C'est le 7 mars prochain que seront jugés, devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure, les Espagnols accusés d'assassinat sur l'un de leurs compatriotes, Jose Asla. L'affaire occupera sans doute plusieurs audiences.

Beaucoup de témoins ont été cités, et, comme la plupart sont Espagnols, leur déposition devra être traduite pour être exposée au tribunal et aux jurés. C'est M. Thebaud, ancien consul d'Espagne, qui remplira les fonctions d'interprète.

On lit dans *l'Indépendance de l'Ouest*:

Un crime horrible a été commis à Nantes, mardi soir, sur les onze heures.

Une vieille femme, âgée de 59 ans, habitait une petite maison à l'extrémité de la chaussée qui conduit de Basse-Indre à la gare, à niveau de la voie ferrée. Son mari, ouvrier de nuit, était occupé aux forges de M. Langlois.

Mercredi matin, en revenant de son travail, le forgeron trouva sa femme baignée dans une mare de sang et ne donnant plus aucun signe de vie. Elle venait d'être assassinée.

La justice fut informée, et M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction, accompagnés de MM. les docteurs

Laënnec et Montfort, se rendirent sur les lieux du crime pour procéder à l'instruction de cette épouvantable affaire.

On a arrêté un homme de quarante ans, marié, et qui habitait au-dessus de chez la malheureuse femme. Il n'a rien avoué, mais les plus fortes présomptions pèsent, dit-on, sur lui.

Il aurait commis son crime à l'aide d'une énorme planche. On suppose que l'assassinat aurait eu pour mobile un odieux attentat.

Le coupable, qui a voulu être conduit en voiture, a été écroué à la gendarmerie de la Ville-en-Bois.

Dans son mandement pour le carême, M^{sr} Grolleau, évêque d'Evreux, annonce qu'après les solennités pascuales, il accomplira, à Rome, son voyage *ad limina apostolorum*.

Le Journal de Loir-et-Cher signale un fait inouï qui est bien l'indice caractéristique des progrès que fait l'impiété favorisée par la démagogie:

« Dans la journée du mardi-gras, plusieurs individus seraient entrés violemment dans l'église de Mont, pendant l'office divin, en agitant un haillon rouge au bout d'une perche.

» M. le préfet vient de donner l'ordre à la gendarmerie de mettre immédiatement les coupables à la disposition de la justice, après vérification des faits qui lui ont été signalés. »

Ces actes ne sauraient être trop flétris, et le pays doit compter sur une vigoureuse répression de cette manifestation ultra-radical.

La plus décorée de toutes les cantinières c'était assurément Marie Beroudeau, habitant à Tours, sur la poitrine de laquelle s'étaient les rubans de la Légion-d'Honneur, de la médaille militaire, de la médaille d'Italie, de la médaille du Mexique, de la médaille de Chine, une vraie brochette de décorations.

Aussi, comment refuser sa confiance à une femme qui s'est ainsi illustrée sur tous les champs de bataille? N'a-t-elle pas, en outre, s'il faut la croire, une fortune respectable dans son pays, dont elle attend la réalisation pour l'employer en acquisitions dans la Touraine.

Il est vrai que passagèrement elle se trouve obligée de solliciter et de remplir le modeste emploi de cuisinière; chez M. Gault, à Bléré, chez M. Chauvineau, hôtel de Nantes. Mais rien ne vient altérer la confiance des personnes avec lesquelles elle s'est mise en relations. C'est ainsi qu'un brave propriétaire, M. Larouet, qui a des maisons à vendre, sans prendre de plus amples renseignements, consent à céder à cette étrangère une maison, pour le prix de 8,000 fr.; et lorsqu'il s'est enfin aperçu de son peu de solvabilité, il se considère comme très-heureux d'obtenir, moyennant une somme de 75 fr., une procuration pour revendre son immeuble.

M. Chauvineau, après avoir eu à son service Marie Beroudeau pendant deux mois, la conserva comme pensionnaire et lui fit un crédit de 66 francs.

M^{me} Bourdon, maîtresse d'hôtel de la Croix-Blanche, s'est laissé également éblouir par la brochette de décorations et les belles paroles de Marie Beroudeau, qui lui avait persuadé que ses médailles lui rapportaient vingt-cinq francs par jour; aussi lui avait-elle fait sans difficulté un crédit de cinquante-cinq francs.

Mais les victimes ont fini par se plaindre. Une enquête a eu lieu, et Marie Beroudeau, traduite devant le tribunal correctionnel de Tours, a bien dû confesser qu'elle n'a jamais été cantinière, et qu'aucune décoration ne lui avait été conférée. Simple cuisinière elle a été, et cuisinière elle sera, s'il se trouve encore un maître assez crédule pour lui confier l'anse d'un panier.

En attendant, elle s'entend condamner à six mois d'emprisonnement pour escroquerie et port illégal de décorations.

Pour les articles non signés: P. GODET.

En vente chez Michel Lévy frères, éditeurs, rue Auber, 3, et boulevard des Italiens, 45, à la Librairie Nouvelle:

L'Education sentimentale — Histoire d'un jeune homme — par Gustave Flaubert; 3^e

